

N° 146 • novembre 2001

Malgré des différences importantes d'honoraires moyens, les médecins libéraux supportent, d'une spécialité à l'autre, des taux de charges relativement homogènes. Les charges représentent en moyenne 45 % des honoraires des chirurgiens et des psychiatres et 52 % de ceux des pneumologues. Le taux de charges est d'abord progressif pour les spécialités déclarant des honoraires annuels moyens inférieurs à 118 000 € (psychiatrie, pédiatrie, médecine générale, dermatologie, rhumatologie et pneumologie) ; au-delà, il baisse en général et les charges accentuent les écarts de revenus entre les spécialités. Cinq groupes de spécialités peuvent être distingués depuis les omnipraticiens, les pédiatres et les psychiatres, qui ont à la fois des honoraires et des charges faibles, jusqu'aux radiologues qui conjuguent revenus et charges élevés. À l'intérieur de chacune des spécialités, les dispersions individuelles d'honoraires, de charges et de revenus varient avec les modes d'exercice et les caractéristiques des médecins. Ainsi, à revenus libéraux moyens voisins, ceux des omnipraticiens sont moins dispersés que ceux des psychiatres, plus nombreux à exercer simultanément à l'hôpital à temps partiel. De même, pour des honoraires moyens assez proches, ceux des dermatologues sont moins dispersés que ceux des gynécologues, cette dernière spécialité regroupant aussi des obstétriciens dont l'activité et la tarification sont très différentes. Les radiologues et les stomatologues se distinguent enfin par de fortes disparités individuelles de revenus, alors que leurs charges sont, dans l'une, fortement dispersées et, dans l'autre, faiblement.

Sophie AUDRIC
Ministère de l'Emploi et de la solidarité
DREES

Les disparités de revenus et de charges des médecins libéraux

Les revenus nets issus de l'activité libérale des médecins sont calculés à partir des honoraires qu'ils perçoivent, et desquels sont déduites les charges professionnelles afférentes à leur activité. Jusqu'ici, le calcul de ces charges, qui est effectué à partir des données fiscales agrégées fournies par la DGI, ne pouvait être réalisé qu'en moyenne par spécialité (encadré 1). Cette étude permet d'aller plus loin en fournissant des informations sur les niveaux et la dispersion des charges individuelles par tranches d'honoraires, et donc sur celle des revenus nets à l'intérieur de chaque spécialité. La première partie de cette étude analyse les charges liées à l'activité des médecins par spécialité, selon qu'elles tendent à accroître ou à réduire les disparités moyennes des honoraires. La dispersion des charges et des revenus nets au sein de chaque spécialité fait ensuite l'objet d'une analyse spécifique.



Les médecins supportent, dans leur activité libérale, des charges qui diffèrent relativement peu, en moyenne, d'une spécialité à l'autre, tant en taux global qu'en structure. Hormis les anesthésistes dont le taux moyen de charges n'est que de 36 % des honoraires et les radiologues et

stomatologues chez qui il atteint respectivement 60 % et 55 %, l'ensemble des spécialités a, en 1998, un taux de charges relativement homogène, allant de 45 % pour les chirurgiens et les psychiatres à 52 % pour les pneumologues (graphique 1, tableau 1). Les charges des médecins

sont composées pour leur plus grande partie des cotisations sociales personnelles, des frais de personnel, des loyers, des travaux, fournitures et services extérieurs, des frais de gestion, des frais de déplacement et des impôts et taxes sur l'activité (TVA, taxe professionnelle, taxes foncières, CSG, CRDS et autres). Pour l'ensemble des médecins, moins de 20 % des charges relèvent en moyenne d'autres postes (encadré 2).

E•1

Sources et méthode

Le revenu libéral des médecins est établi à partir d'une estimation des recettes et des charges par spécialité.

Deux sources de données sont utilisées :

- *Les honoraires et les effectifs proviennent des statistiques du Système national interrégimes (SNIR) élaborées par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Le SNIR contient tous les régimes à l'exception des militaires, du Port autonome de Bordeaux et de la Caisse des Français à l'étranger. Le champ d'études recouvre l'ensemble des médecins ayant perçu au moins un franc d'honoraires au cours de l'année. Les médecins venant de s'installer ou cessant leur activité en cours d'année sont donc pris en compte ainsi que les praticiens hospitaliers à temps plein ayant une activité libérale à l'hôpital et pour lesquels le revenu libéral n'est qu'un revenu d'appoint, les non-conventionnés et les plus de 64 ans.*

- *Les charges professionnelles, les débours (chèques impayés et autres) et les honoraires rétrocédés aux remplaçants proviennent des statistiques fiscales de la Direction générale des impôts (DGI). Ces statistiques concernent les médecins à activité normale (remplaçants exclus) ayant rempli une déclaration contrôlée BNC 2035, conventionnés ou non. Elles comprennent aussi les hospitaliers à temps plein. Par souci de cohérence entre les sources fiscales et de la CNAMTS, les déclarations fiscales ayant des honoraires déclarés dans les BNC 2035 supérieurs aux honoraires maximaux présents dans les fichiers SNIR sont enlevées de l'étude. Celles ayant des charges négatives ou des honoraires nuls ne sont également pas prises en compte. Il peut en effet s'agir de points aberrants ou d'erreurs, mais également de déclarations fiscales de sociétés, cumulant les honoraires de plusieurs médecins, sans mentionner le nombre de médecins concernés. L'analyse des disparités individuelles des revenus s'en trouve fiabilisée.*

Le revenu net moyen par activité libérale est estimé chaque année en appliquant aux honoraires moyens issus du SNIR le taux de débours et de rétrocessions d'honoraires puis le taux de charges, issus tous deux des BNC.

Pour la mesure des dispersions individuelles des honoraires, des charges et des revenus au sein de chaque spécialité, seul le fichier individuel des déclarations fiscales BNC 2035 est utilisé.

Certaines divergences apparaissent sur le montant moyen des honoraires entre les données de la CNAMTS et celles de la DGI. Ces différences sont particulièrement prononcées pour les radiologues. Ces derniers organisent en effet, de plus en plus souvent, leur activité en sociétés, en s'associant à d'autres médecins. Cela leur permet de faire des économies d'échelle, l'investissement en appareils coûteux, nécessaires à l'exercice de leur profession, étant très élevé. Les médecins de certaines de ces sociétés, comme les sociétés d'exercice libéral (SEL), déclarent fiscalement les recettes et les charges du groupe au titre de l'impôt sur les sociétés et non plus au titre des bénéficiaires non commerciaux et ils déclarent leurs revenus au titre de l'impôt sur les revenus. Les charges supportées par ces médecins ne sont donc pas présentes dans les fichiers fiscaux utilisés pour cette étude (fichiers des bénéficiaires non commerciaux). Or, ce sont probablement les médecins aux charges les plus lourdes qui se sont regroupés dans de telles sociétés. Ne pas comptabiliser leurs charges conduit vraisemblablement à sous-estimer leur taux de charges et ainsi surestimer leurs revenus moyens, les honoraires de ces médecins étant présents dans les fichiers SNIR.

C'est pourquoi une enquête va être réalisée conjointement par la DREES et la CNAMTS auprès des médecins libéraux, à la fin de l'année 2001. Elle aura pour objectif de mieux appréhender l'activité en groupe des médecins et de pouvoir estimer la proportion de médecins dont les charges sont inconnues ainsi que leurs caractéristiques. Elle permettra également de mieux évaluer ce que représente l'activité libérale parmi l'ensemble des activités des médecins (hôpital, expertise et autres). Ces informations nous permettront alors, si besoin est, de redresser les calculs de taux de charges et donc de revenus moyens, par spécialité.

***D'une spécialité à l'autre,
les écarts de revenus
sont un peu plus élevés
que ceux des honoraires***

La faible différence entre les taux de charges moyens observés d'une spécialité à l'autre contraste avec les disparités de leurs niveaux d'honoraires (graphique 2). Même en excluant les honoraires des radiologues, qui s'écartent nettement de ceux des autres spécialités, les honoraires moyens peuvent varier du simple au double, entre psychiatres et chirurgiens (généralistes et orthopédiques) par exemple, alors que les taux de charges de ces spécialités sont identiques.

Au final, la dispersion des revenus nets moyens des différentes spécialités est donc légèrement plus importante que la dispersion des honoraires. La variabilité¹ des revenus moyens entre les spécialités (mesurée par le coefficient de variation) s'élevait en effet à 0,26 en 1998. Elle était supérieure à celle observée pour les honoraires (0,25). Ces coefficients excluent les radiologues qui, par le niveau élevé de leurs honoraires comme de leurs charges, constituent une exception. Pour les autres méde-

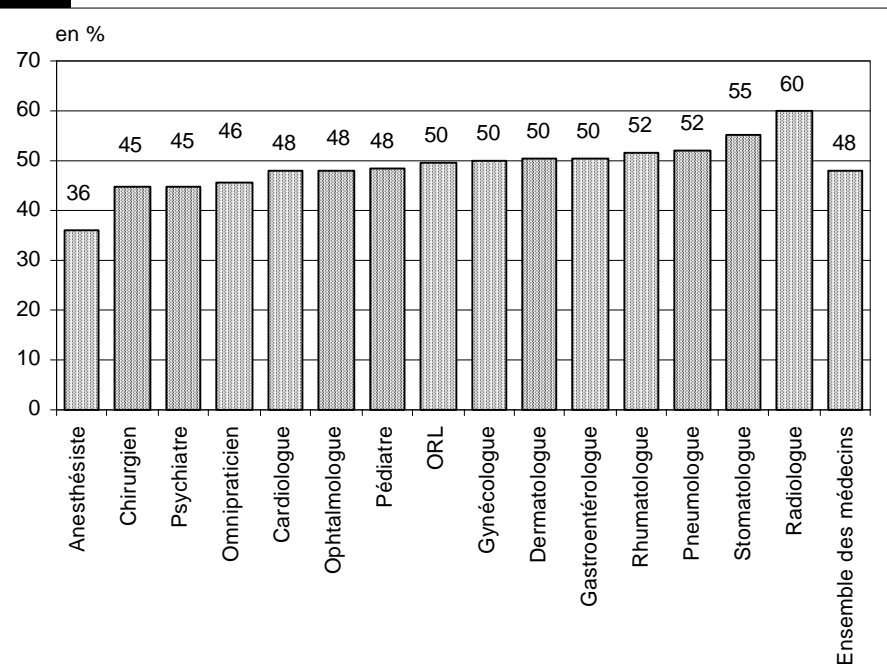
1. La variabilité est ici mesurée par le coefficient de variation, rapport de l'écart-type sur la moyenne de la distribution. Ce coefficient permet de mesurer et comparer la variabilité relative de distributions d'ordres de grandeur différents.

cins, les charges professionnelles n'atténuent donc pas globalement les écarts d'honoraires moyens observés entre spécialités. Par exemple, l'écart entre le revenu net des chirurgiens et celui des autres médecins est accentué par la relative faiblesse des charges que les premiers supportent. En 1998, ils ont ainsi perçu un revenu libéral en moyenne de 60 % plus élevé que celui des pneumologues pour des honoraires supérieurs de 43 %. En revanche, les charges élevées des radiologues tendent plutôt à atténuer les écarts de revenus observés avec les autres spécialités, même s'ils restent encore largement supérieurs. En 1998, les revenus moyens des radiologues se sont ainsi élevés à 2,4 fois ceux de l'ensemble des médecins, alors que leurs honoraires moyens l'étaient 3,1 fois.

Toujours en considérant les honoraires et les taux de charges moyens par spécialité, le taux de charges apparaît d'abord progressif, puis décroissant au-delà d'environ 118 000 € (774 000 F) par an d'honoraires moyens (graphique 2). En conséquence, les charges ont plutôt tendance à homogénéiser les revenus moyens des spécialités dont les honoraires sont les moins élevés alors qu'elles accentuent les écarts de revenus entre les spécialités qui perçoivent les honoraires les plus élevés.

En effet, en dessous de ce seuil de 118 000 € d'honoraires annuels, le taux de charges moyen par spécialité augmente avec les honoraires perçus : autour de 45 % pour les psychiatres et les omnipraticiens, il atteint 48 % pour les pédiatres, 50 % pour les dermatologues et 52 % pour les rhumatologues et les pneumologues, dans l'ordre croissant d'honoraires moyens. En revanche, au-delà de 118 000 € d'honoraires, le taux de charges est inférieur pour les spécialités dont les honoraires sont les plus élevés : il est de 50 % pour les gynécologues, les ORL et les gastroentérologues, 48 % pour les cardio-

G.01 les niveaux de taux de charges par spécialité en 1998



Champ : ensemble des médecins ayant rempli une déclaration BNC 2035, France métropolitaine.

Lecture : les charges des anesthésistes représentent 36 % de leurs honoraires.

Source : les déclarations fiscales BNC 2035 (DGI/INSEE).

T.01 des honoraires aux revenus moyens en 1998 par spécialité de médecins

	Honoraires moyens par tête* (en €)	Taux de débours et rétrocessions (en % des honoraires)	Taux de charges (en % des honoraires nets)	Revenus moyens par tête** (en €)
Groupe 1				
Omnipraticien	97 254	3,7	45,5	51 007
Pédiatre	93 374	2,1	48,3	47 286
Psychiatre	87 139	1,4	44,7	47 496
Groupe 2				
Dermatologue	108 787	2,6	50,3	52 685
Gynécologue	127 292	1,7	50,1	62 472
Ophtalmologue	164 563	2,4	47,9	83 732
ORL	136 207	1,4	49,7	67 551
Rhumatologue	114 344	1,1	51,5	54 835
Groupe 3				
Cardiologue	161 495	3,0	47,9	81 701
Gastroentérologue	144 158	1,2	50,4	70 558
Pneumologue	117 677	1,3	52,2	55 570
Stomatologue	177 475	0,7	55,0	79 189
Groupe 4				
Anesthésiste	181 432	4,7	35,9	110 746
Chirurgien	168 130	1,8	45,0	90 867
Groupe 5				
Radiologue	390 812	2,9	60,2	151 164
Ensemble	125 911	3,0	48,0	63 518

* Y compris les frais de déplacement et les dépassements.

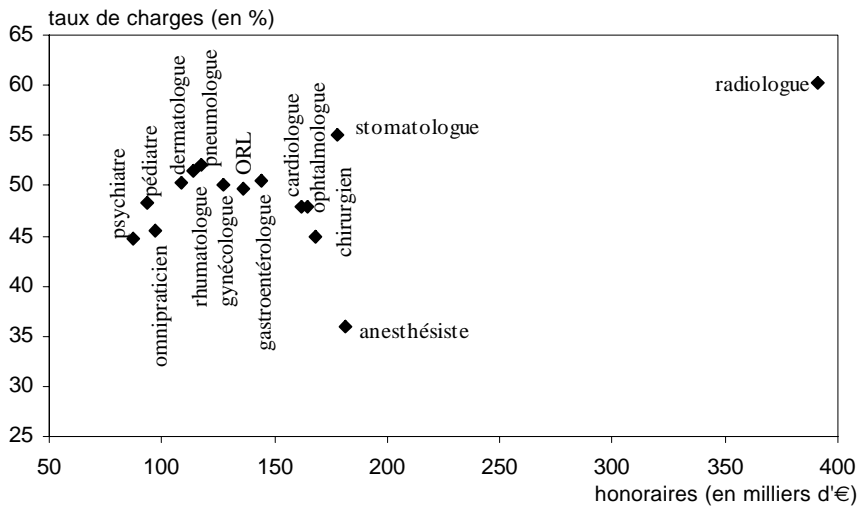
** Les revenus sont obtenus en appliquant aux honoraires moyens le taux de débours et de rétrocessions d'honoraires puis le taux de charges correspondant.

Champ : ensemble des médecins ayant perçu au moins un franc d'honoraires au cours de l'année, en France métropolitaine.

Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et déclarations BNC 2035 (DGI/INSEE).

G.02

les taux de charges en fonction des honoraires en 1998



Champ : ensemble des médecins ayant rempli une déclaration fiscale BNC 2035 pour les taux de charges et ensemble des médecins ayant perçu au moins un franc d'honoraires au cours de l'année pour les honoraires.

Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et déclarations BNC 2035 (DGI/INSEE).

logues et les ophtalmologues, et enfin 45 % pour les chirurgiens. Pour ces spécialités, la prise en compte des charges a donc plutôt tendance à accentuer les écarts de revenus.

Cinq groupes de spécialités en matière d'honoraires et de charges

Les spécialités peuvent ainsi être classées en cinq groupes relativement homogènes lorsque l'on compare leurs honoraires moyens, les charges qu'elles supportent et la structure de ces dernières (graphique 3).

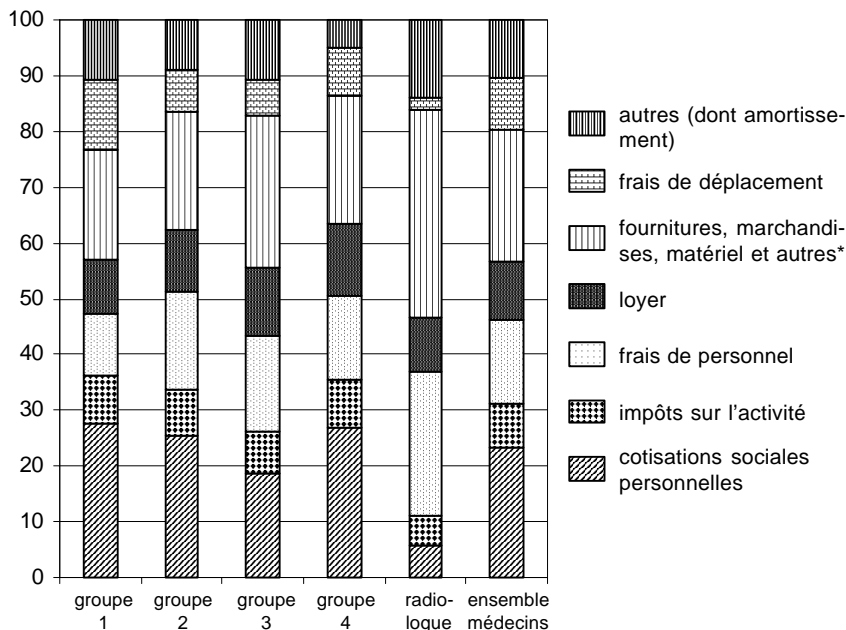
■ **Groupe 1 : omnipraticiens, psychiatres et pédiatres, des honoraires et des taux de charges faibles.**

Les omnipraticiens, les psychiatres (y compris les neuropsychiatres) et les pédiatres sont les spécialités qui ont perçu, en 1998, les honoraires moyens les plus faibles, entre 87 100 € (571 000 F) pour les psychiatres et 97 300 € (638 000 F) moyens annuels pour les omnipraticiens (tableau 1). Ils supportent toutefois des charges qui sont aussi relativement faibles, de l'ordre, par exemple, de 45 % pour les psychiatres. Les cotisations sociales personnelles, les frais de déplacement (en particulier pour les omnipraticiens) et les frais divers de gestion y occupent une place plus importante que pour les autres catégories de médecins (tableau 2). En revanche, les omnipraticiens ont relativement moins de charges locatives car ils sont plus fréquemment propriétaires de leur local professionnel. Ces trois spécialités supportent également moins de frais de personnel, d'achats de marchandises et de location de matériel que les autres médecins, en raison d'une activité globalement peu technique. Malgré ces taux de charges inférieurs, ce sont toutefois les spécialités aux revenus moyens les plus bas, environ 50 000 € par an (328 000 F).

4

G.03

structure des taux de charges par groupe de spécialités en 1998



* Achats de marchandises, location de matériel, travaux, fournitures et services extérieurs et frais divers de gestion.

Champ : ensemble des médecins ayant rempli une déclaration fiscale BNC 2035.

Source : les déclarations fiscales BNC 2035 (DGI/INSEE).

■ **Groupe 2 : dermatologues, gynécologues, ophtalmologues, ORL et rhumatologues, des honoraires et taux de charges proches de la moyenne.**

Les dermatologues, les gynécologues, les ophtalmologues, les ORL et les rhumatologues ont, quant à eux, des taux de charges et des honoraires moyens proches de la moyenne (125 900 € soit 826 000 F par an pour les honoraires de l'ensemble des médecins et 48 % pour leur taux de charges). Les cotisations sociales personnelles représentent, comme dans le premier groupe, une part importante de leurs charges. L'achat de marchandises et la location de matériel y comptent pour une part relativement faible, ces spécialistes pratiquant également relativement peu d'actes techniques. En revanche, les

frais de personnel sont, pour ces spécialités, des charges relativement importantes. Au final, leurs revenus moyens annuels s'échelonnent entre 52 700 € (346 000 F) pour les dermatologues et 83 700 € (549 000 F) pour les ophtalmologues.

■ **Groupe 3 : cardiologues, gastro-entérologues, pneumologues et stomatologues, des honoraires élevés pour un taux de charges moyen.**

Les cardiologues, gastro-entérologues, pneumologues et stomatologues supportent un taux de charges voisin de celui du groupe précédent, environ 50 % (tableau 1). Leurs honoraires moyens sont toutefois plus élevés, variant entre 117 700 € (772 000 F) annuels pour les pneumologues et 177 500 € (près de 1,2 million de F) pour les stoma-

tologues. Il en est de même pour leurs revenus moyens qui varient de 55 600 € (365 000 F) pour les pneumologues à 81 700 € (536 000 F) pour les cardiologues. La structure de leurs charges diffère aussi de celle du deuxième groupe. En effet, les charges locatives et de personnel et l'achat de marchandises représentent des parts plus élevées que pour l'ensemble des médecins, à l'inverse des cotisations sociales personnelles et des frais de déplacement (tableau 2). Cette structure de charges correspond à des activités plus techniques que les précédentes.

■ **Groupe 4 : anesthésistes et chirurgiens, des honoraires élevés et des taux de charges faibles.**

Les anesthésistes et les chirurgiens (généralistes et orthopédiques)

T
02 la part des principaux postes de charges en 1998

en % du total des charges

	Charges croissant avec les honoraires	Charges décroissant avec les honoraires (frais fixes)			Charges proportionnelles aux honoraires				
	Frais de personnel	Cotisations sociales personnelles	Frais de déplacement	Loyer	Impôts	TFSE + FDG*	Achats de marchandises	Location de matériel	Amortissements
Groupe 1									
Omnipraticien	11,0	27,2	13,0	9,4	8,6	16,1	1,9	1,9	5,2
Pédiatre	13,7	30,4	10,0	10,8	8,7	16,4	1,3	0,8	5,1
Psychiatre	7,4	31,5	10,3	13,5	9,3	16,7	0,5	1,5	5,2
Groupe 2									
Dermatologue	15,3	25,9	8,0	11,5	8,4	15,8	4,5	2,0	5,0
Gynécologue	15,9	26,4	8,1	11,7	8,2	16,4	1,3	4,1	4,6
Ophtalmologue	18,6	25,3	7,2	10,3	8,6	14,0	1,3	5,0	5,6
ORL	18,2	24,3	8,5	11,9	8,2	16,5	1,0	2,4	5,2
Rhumatologue	19,1	24,0	7,5	11,1	8,4	15,5	3,7	1,8	4,7
Groupe 3									
Cardiologue	16,4	18,9	7,1	13,1	7,7	15,6	1,6	8,4	5,0
Gastroentérologue	17,5	19,5	6,9	13,7	7,5	15,8	1,8	4,8	5,6
Pneumologue	16,8	19,0	7,4	12,4	7,6	15,8	4,3	4,1	5,9
Stomatologue	18,1	17,1	5,2	8,8	7,2	12,5	20,9	2,9	4,0
Groupe 4									
Anesthésiste	9,1	32,2	9,5	12,2	10,0	17,6	0,3	3,9	2,2
Chirurgien	17,7	24,6	8,4	13,1	8,2	16,7	2,5	3,8	3,0
Groupe 5									
Radiologue	25,7	5,9	2,4	9,8	5,4	13,9	8,0	15,2	3,8
Ensemble	15,0	23,2	9,5	10,5	8,0	15,7	3,1	4,6	4,8

* Travaux, fournitures et services extérieurs et frais divers de gestion.

Champ : ensemble des médecins ayant rempli une déclaration de bénéfices non commerciaux BNC 2035.

Lecture : les frais de personnel représentent 11 % des charges des omnipraticiens.

Sources : fichiers des déclarations BNC 2035 (DGI/INSEE).

perçoivent des honoraires plus élevés encore que le groupe précédent, autour de 175 000 € annuels (plus de 1,1 million de F). Ce sont toutefois les spécialités qui supportent les taux de charges les plus bas, 36 % pour les anesthésistes et 45 % pour les chirurgiens. Les frais d'achats de marchandises et d'amortissement du local et du matériel représentent à cet égard une faible part de leurs char-

ges. En effet, ces spécialistes travaillent souvent dans une structure hospitalière qui prend fréquemment en charge les dépenses correspondantes avec, en contrepartie, un remboursement de la part du médecin, imputé sur le poste « loyers et charges locatives ». Ce dernier poste est d'ailleurs, en proportion, plus important pour les anesthésistes et les chirurgiens que pour l'ensemble des mé-

decins. De même, les parts de charges pour les cotisations sociales personnelles et les travaux, fournitures et services extérieurs sont plus élevées qu'en moyenne (tableau 2).

■ **Radiologues : des honoraires et des revenus très élevés avec des charges également très importantes.**

Enfin, les radiologues ont une position particulière de par l'importance de leurs honoraires, en moyenne 390 800 € (près de 2,6 millions de F) en 1998, et leur taux de charges également très élevé, qui dépasse 60 %. Les frais de personnel, l'achat de marchandises, la location de matériel et les travaux, fournitures et services extérieurs représentent logiquement une part élevée de ces charges. Les radiologues utilisent en effet des appareils coûteux qui nécessitent l'emploi d'un personnel qualifié pour les manipuler. Les cotisations sociales personnelles ne représentent pour eux que 6 % du total de leurs charges, contre plus de 23 % pour l'ensemble des médecins. Au final et malgré des taux de charges importants, les radiologues perçoivent parmi l'ensemble des spécialités les revenus moyens les plus élevés, 151 200 € (992 000 F).

E•2

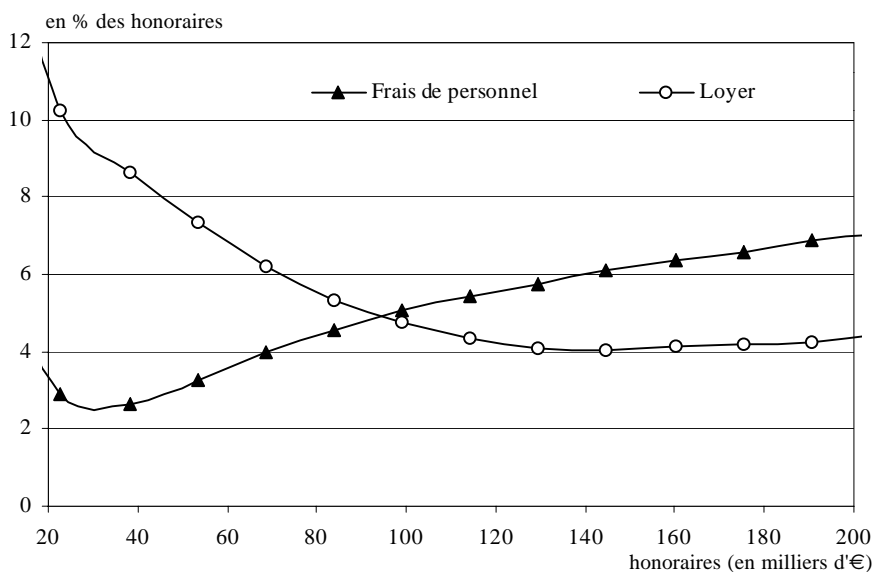
La structure des charges et ses effets sur la dispersion des revenus, au sein de chaque spécialité

Certaines des charges supportées par les médecins comportent des frais « fixes » importants : le loyer, les frais de déplacement et les cotisations sociales personnelles. Ces dernières sont composées des cotisations maladie, famille et vieillesse. Une partie des cotisations sociales est forfaitaire et une autre proportionnelle aux recettes réalisées deux ans auparavant. Il existe également des seuils de recettes au delà desquels certaines de ces cotisations deviennent forfaitaires. Ainsi, plus les honoraires perçus par les médecins sont élevés, moins les cotisations sociales personnelles versées sont proportionnellement fortes.

Au sein de chaque spécialité, c'est l'existence de ces frais fixes importants qui explique que l'écart observé entre les honoraires des médecins est en général plus fort lorsqu'on considère leurs revenus nets de charges.

Inversement, certains frais augmentent plus vite que les honoraires et ont un effet d'homogénéisation sur les revenus. C'est uniquement le cas des frais de personnel, les autres charges étant relativement inertes (graphique suivant). Les frais de personnel ne représentent toutefois, pour l'ensemble des médecins, que 15 % du total de leurs charges contre 43 % pour les charges à frais fixes élevés. La dispersion des revenus reste donc généralement plus forte que celle constatée au niveau des honoraires. Ce phénomène varie évidemment selon les spécialités, dans la mesure où certaines d'entre elles sont sujettes à des charges fixes plus ou moins lourdes, ou à des frais de personnel plus ou moins élevés.

les frais de personnel et les loyers de l'ensemble des médecins (hors radiologues) selon les honoraires



Champ : ensemble des médecins ayant rempli une déclaration BNC 2035.
Sources : fichiers BNC 2035 (DGI/INSEE).

Des dispersions individuelles de revenus et de charges différentes selon les spécialités

L'analyse précédente portait sur les honoraires et charges moyens par spécialité. Il est toutefois intéressant d'étudier, pour chacune d'entre elles, la dispersion individuelle des revenus des médecins qui la composent, en mettant en regard les disparités individuelles d'honoraires et de charges. Ces disparités individuelles se révèlent en effet assez différentes selon les spécialités, avec des déterminants tenant à la fois aux caractéristiques de l'activité (mode d'exercice, poids des charges fixes) et à celles des praticiens.

■ Les omnipraticiens : une dispersion relativement faible des honoraires et des revenus pour une dispersion moyenne des charges.

Les honoraires des omnipraticiens, pris ici pour « représenter » le premier groupe de la typologie précédente, varient du simple au double entre le quart des médecins les moins aisés et le quart des plus aisés (tableau 3). Les premiers perçoivent moins de 67 700 € (444 000 F) par an d'honoraires, les seconds plus de 132 000 € (866 000 F). La moitié des omnipraticiens supportent en outre des taux de charges variant entre 39 % et 55 %, avec une dispersion modérée par rapport à celle constatée au sein des autres spécialités (tableau 4). Ces charges comportent d'importants frais fixes, du fait du poids élevé qu'y ont les cotisations sociales personnelles et les frais de déplacement (tableau 2 et encadré 2). Du fait de l'importance de ces charges fixes, les taux de charges décroissent au fur et à mesure que les honoraires augmentent (graphique 4). Ils sont par exemple de 68 % pour des honoraires annuels de 19 500 € (128 000 F) contre 40 % lorsque ces honoraires atteignent 252 900 € (près de 1,7 million de F). De ce fait, les revenus individuels des omnipraticiens sont plus dispersés que les honoraires qu'ils perçoivent (tableau 5).

La dispersion individuelle des revenus des omnipraticiens est toutefois, avec un coefficient de variation égal à 0,72, peu élevée par rapport à celle relevée au sein des autres spécialités, même lorsque leurs revenus moyens sont assez proches (par exemple les psychiatres avec une dispersion de 0,9). Or, les omnipraticiens ne sont qu'environ 10 % à travailler en exercice mixte contre un peu plus de la moitié des psychiatres. Le revenu issu de la seule activité libérale des médecins ne représente, pour les médecins en exercice mixte, qu'une partie seulement de

T 03 les caractéristiques de dispersion des honoraires en 1998 par spécialité

	Caractéristiques de dispersion des honoraires				Coefficient de variation
	Médiane (en €)	Premier quartile Q1 (en €)	Troisième quartile Q3 (en €)	Q3/Q1	
Groupe 1					
Omnipraticien	98 330	67 687	132 021	2,0	0,59
Pédiatre	88 725	60 827	122 264	2,0	0,55
Psychiatre	78 664	50 156	117 538	2,3	0,72
Groupe 2					
Dermatologue	108 467	75 234	148 638	2,0	0,53
Gynécologue	109 153	71 956	166 932	2,3	0,68
Ophthalmologue	145 131	98 635	216 325	2,2	0,63
ORL	134 155	89 564	185 607	2,1	0,58
Rhumatologue	109 153	65 248	166 169	2,5	0,66
Groupe 3					
Cardiologue	146 046	88 878	207 940	2,3	0,89
Gastroentérologue	138 576	79 883	201 385	2,5	0,72
Pneumologue	115 404	67 230	164 950	2,5	0,66
Stomatologue	163 044	106 105	248 644	2,3	0,70
Groupe 4					
Anesthésiste	174 478	116 623	226 387	1,9	0,58
Chirurgien	163 730	73 023	262 212	3,6	0,78
Groupe 5					
Radiologue	319 228	140 253	543 481	3,9	1,10
Ensemble	105 342	69 364	151 382	2,2	1,05

Champ : ensemble des médecins ayant rempli une déclaration fiscale BNC 2035.
Lecture : 50 % des omnipraticiens déclarent recevoir moins de 98 330 € par an en 1998. 25 % d'entre eux déclarent recevoir moins de 67 687 €, 75 % moins de 132 021 €. Le rapport de l'écart-type des honoraires des omnipraticiens à la moyenne de ces honoraires vaut 0,59.

Sources : fichiers BNC 2035 (DGI/INSEE).

leur revenu total, celui provenant de leurs activités salariales (à l'hôpital ou ailleurs) et annexes (publications, enseignement et autres) n'étant pas pris en compte ici. Il en ressort une disparité importante de leurs revenus libéraux, alors que les spécialités où la proportion de libéraux exclusifs est forte, comme les omnipraticiens, ont de plus faibles dispersions de revenus libéraux individuels (tableau 5).

■ Les gynécologues : une forte dispersion des honoraires et des revenus pour une faible dispersion des charges.

La moitié des gynécologues ont des honoraires annuels qui s'échelonnent entre 72 000 € (472 000 F) et 166 900 € (près de 1,1 million de F). Leur dispersion est relativement élevée avec un coefficient de variation

égal à 0,68. La proportion de praticiens libéraux exclusifs est faible parmi les gynécologues (58 %) et celle des hospitaliers à temps plein est élevée (plus de 10 %), ce qui explique la forte dispersion des honoraires perçus. En effet, pour les hospitaliers à temps plein, l'exercice libéral ne représente qu'une faible part de leur activité totale. Le montant de leurs honoraires est donc généralement très faible par rapport à celui de leurs homologues libéraux exclusifs. De plus, l'ensemble des gynécologues regroupe deux catégories de praticiens, les obstétriciens et les gynécologues médicaux, dont l'activité et la tarification sont très différentes, ce qui accentue encore les disparités d'honoraires.

Au contraire, la variabilité de leurs charges apparaît relativement faible. Un quart des gynécologues suppor-

T
04

les caractéristiques de dispersion des taux de charges en 1998
par spécialité

	Caractéristiques de dispersion du taux de charges				Coefficient de variation
	Médiane	Premier quartile	Troisième quartile Q3	Q3/Q1	
(en % des honoraires)					
Groupe 1					
Omnipraticien	45,8	38,8	54,7	1,4	0,49
Pédiatre	49,1	42,0	57,3	1,4	0,38
Psychiatre	46,2	38,2	57,3	1,5	0,39
Groupe 2					
Dermatologue	51,1	44,4	59,4	1,3	0,28
Gynécologue	52,0	44,9	60,5	1,3	0,36
Ophthalmologue	49,1	42,1	57,0	1,4	0,36
ORL	51,6	44,2	60,4	1,4	0,29
Rhumatologue	53,3	45,2	62,2	1,4	0,51
Groupe 3					
Cardiologue	51,0	42,6	60,3	1,4	0,81
Gastroentérologue	53,5	45,3	63,0	1,4	0,36
Pneumologue	54,7	45,7	64,9	1,4	0,40
Stomatologue	56,9	49,0	67,1	1,4	0,30
Groupe 4					
Anesthésiste	37,7	30,3	45,6	1,5	1,63
Chirurgien	48,6	39,4	60,1	1,5	0,71
Groupe 5					
Radiologue	63,8	44,6	75,0	1,7	0,81
Ensemble	47,5	39,6	57,2	1,4	0,61

Champ : ensemble des médecins ayant rempli une déclaration de bénéfices non commerciaux 2035.

Lecture : voir note de lecture du tableau 3.

Sources : fichiers des déclarations BNC 2035 (DGI).

tent des charges inférieures à 45 % et un autre quart supérieures à 61 %, soit un coefficient de variation des charges égal à 0,36 (tableau 4). Les cotisations sociales personnelles ainsi que les loyers y occupent une place importante (38 % contre 33,5 % pour l'ensemble des médecins). Surtout, la part de leurs frais de personnel, seules charges qui croissent plus vite que les honoraires, est légèrement supérieure à la moyenne (tableau 2). Des honoraires individuels élevés vont donc, dans cette spécialité, de pair avec des niveaux de charges également élevés, ce qui explique la relativement faible dispersion individuelle des taux de charges.

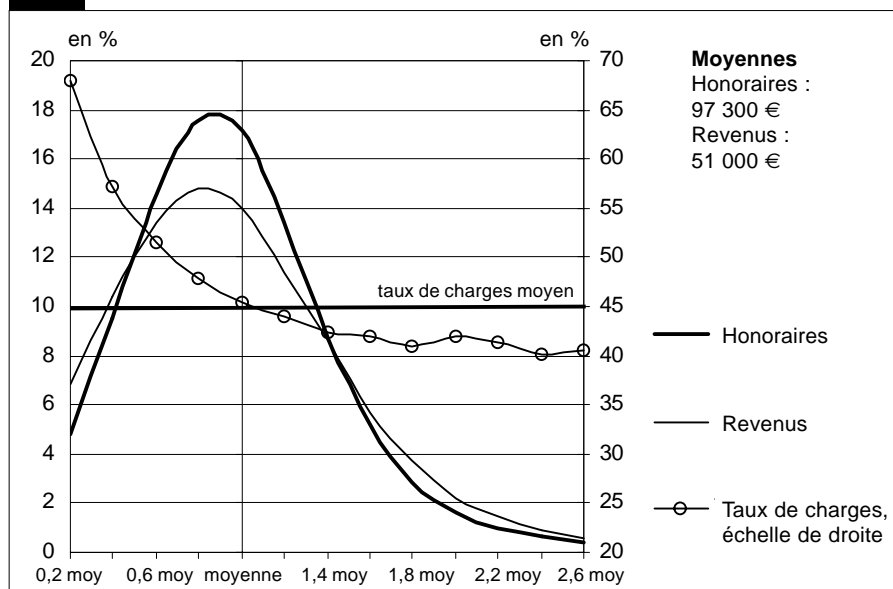
Au bout du compte, les revenus libéraux des gynécologues varient dans un rapport de 1 à 2,8 entre le quart des praticiens les moins aisés et le quart des plus aisés, ce qui témoigne d'une disparité de revenus assez forte (tableau 5). Les premiers disposent de moins de 29 300 € (192 000 F) par an, et les seconds de plus de 82 500 € (541 000 F). Du fait de la relative homogénéité des taux de charges, la dispersion individuelle des revenus est donc, pour les gynécologues, nettement plus forte que celle des honoraires observés (graphique 5).

■ **Les stomatologues : une dispersion élevée des honoraires et des revenus avec une faible dispersion des charges.**

Les honoraires des stomatologues s'échelonnent dans un rapport de 1 à 2,3 entre le quart des médecins les moins aisés et le quart des plus aisés. Ce rapport monte à 3 lorsque l'on considère leurs revenus nets de charges. Le premier quartile dispose de moins de 106 100 € (696 000 F) d'honoraires et de moins de 37 500 € (246 000 F) de revenus par an, le dernier de plus de 248 600 € (plus de 1,6 million de F) d'honoraires et de plus de 113 600 € (745 000 F) de revenus (tableaux 3 et 5). La dispersion indi-

G
04

distribution des omnipraticiens selon leurs honoraires et revenus et répartition de leurs taux de charges en 1998



Champ : ensemble des omnipraticiens ayant rempli une déclaration fiscale de bénéfices non commerciaux BNC 2035.

Lecture : respectivement 17 % et 14 % des omnipraticiens ont des honoraires et des revenus égaux à leurs valeurs moyennes, à savoir 97 300 et 51 000 €. Près de 9 % d'entre eux ont des honoraires et des revenus égaux à 1,4 fois la moyenne, soit 136 200 et 71 400 €. Ces omnipraticiens supportent des charges voisines de 42 % de leurs honoraires (échelle de droite).

Sources : fichiers BNC 2035 de la DGI et INSEE.

viduelle des honoraires et des revenus est donc élevée avec des coefficients de variation égaux respectivement à 0,70 et 0,89, ce qui peut s'expliquer par l'importance de l'exercice mixte : les médecins libéraux exclusifs représentent en effet seulement 63 % des stomatologues.

En revanche, leurs charges sont globalement peu dispersées (coefficient égal à 0,30), la moitié des stomatologues supportent des charges qui varient entre 49 % et 67 % (tableau 4). Or, les frais de personnel représentent une part importante de leurs charges, près de 18 %. La dégressivité du taux de charges en fonction des honoraires est donc moins accentuée chez les stomatologues que dans l'ensemble des spécialités. Mais contrairement aux gynécologues, un poids relativement faible des frais fixes n'entraîne pas d'augmentation marquée de la dispersion individuelle des revenus par rapport à celle des honoraires (graphique 6). La variabilité de ces derniers est, en effet, déjà très importante au sein d'une spécialité où l'exercice mixte est fréquent.

■ **Les anesthésistes : une faible dispersion des honoraires et des revenus avec une forte dispersion des charges.**

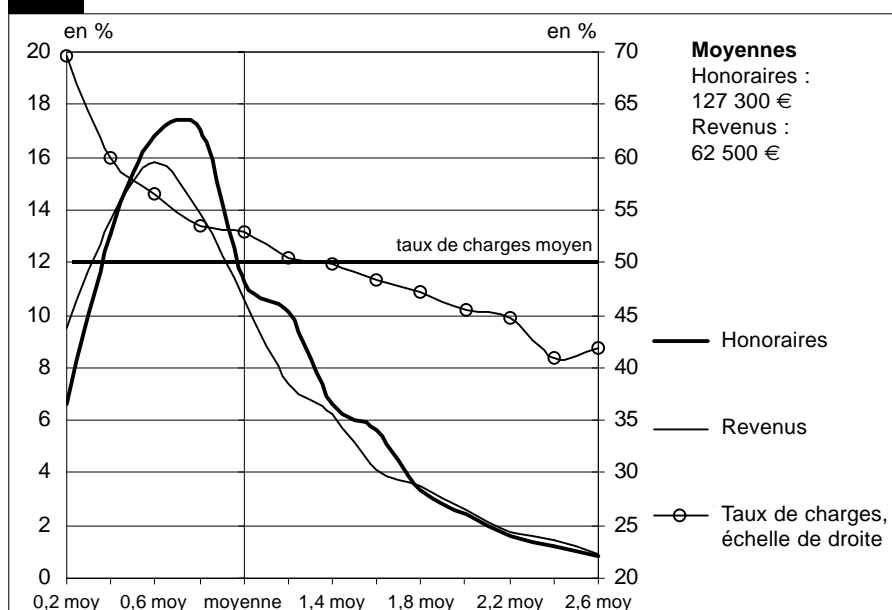
Les honoraires et les revenus individuels des anesthésistes sont, par rapport à ceux des autres spécialités, plutôt élevés et peu dispersés avec des rapports interquartiles respectivement égaux à 1,9 et 2,2 (tableaux 3 et 5). La part des anesthésistes exerçant exclusivement en libéral est très importante (81,5 %), ce qui explique en partie cette faible variabilité. Contrairement à beaucoup d'autres spécialités, les distributions des honoraires et des revenus des anesthésistes sont ainsi fortement centrées autour de leurs valeurs moyennes (respectivement 19 % et 16 % d'entre eux perçoivent entre 0,9 et 1,1 fois les

T 05 les caractéristiques de dispersion des revenus en 1998 par spécialité

	Caractéristiques de dispersion du revenu				Coefficient de variation	% libéraux exclusifs
	Médiane (en €)	Premier quartile Q1 (en €)	Troisième quartile Q3 (en €)	Q3/Q1		
Groupe 1						
Omnipraticien	50 613	31 252	72 566	2,3	0,72	89,5
Pédiatre	43 753	26 526	64 029	2,4	0,69	57,5
Psychiatre	41 695	22 105	66 925	3,0	0,90	48,3
Groupe 2						
Dermatologue	50 232	31 481	74 090	2,4	0,68	70,1
Gynécologue	50 613	29 270	82 475	2,8	0,90	57,6
Ophthalmologue	71 346	44 058	110 526	2,5	0,77	65,1
ORL	62 657	35 826	94 366	2,6	0,77	55,9
Rhumatologue	50 994	25 459	79 273	3,1	0,85	67,4
Groupe 3						
Cardiologue	66 849	36 130	105 037	2,9	1,11	54,2
Gastroentérologue	61 437	31 100	96 500	3,1	0,93	56,7
Pneumologue	48 174	23 172	80 341	3,5	0,87	56,6
Stomatologue	68 907	37 502	113 575	3,0	0,89	62,9
Groupe 4						
Anesthésiste	102 827	62 352	138 576	2,2	0,75	81,5
Chirurgien	78 206	29 270	139 948	4,8	1,00	51,7
Groupe 5						
Radiologue	105 342	46 802	183 244	3,9	1,50	68,1
Ensemble	53 205	31 252	80 646	2,6	1,14	77,1

Champ : ensemble des médecins ayant rempli une déclaration fiscale BNC 2035.
Lecture : voir note de lecture du tableau 3.
Sources : fichiers des déclarations BNC 2035 (DGI/INSEE).

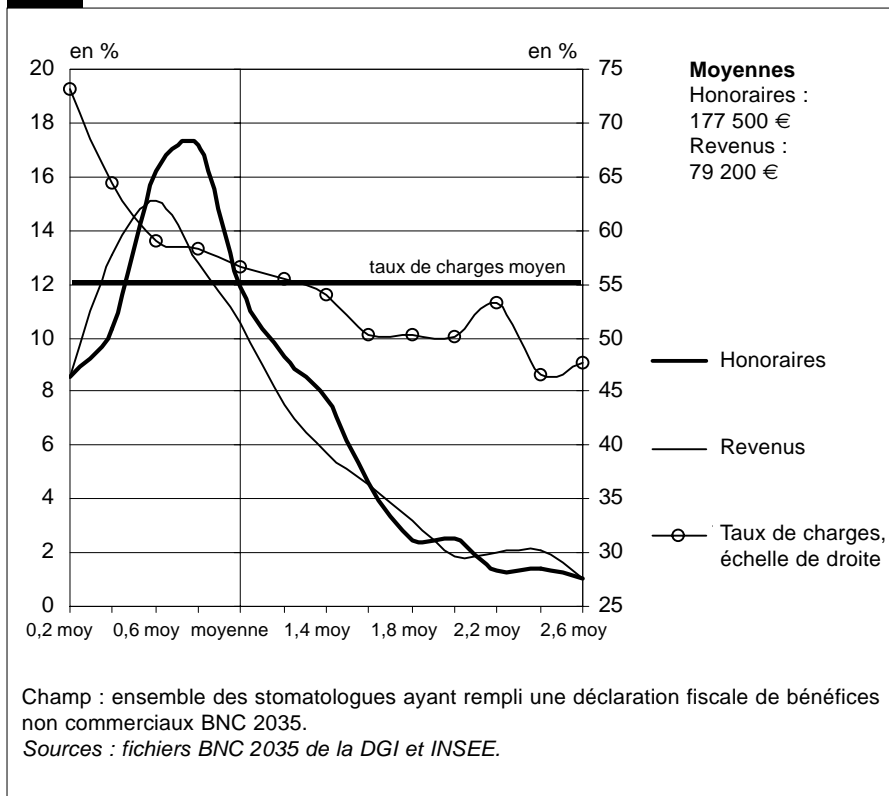
G 05 distribution des gynécologues selon leurs honoraires et revenus et répartition de leurs taux de charges en 1998



Champ : ensemble des gynécologues ayant rempli une déclaration fiscale de bénéfices non commerciaux BNC 2035.
Sources : fichiers BNC 2035 de la DGI et INSEE.

G.06

distribution des stomatologues selon leurs honoraires et revenus
et répartition de leurs taux de charges en 1998



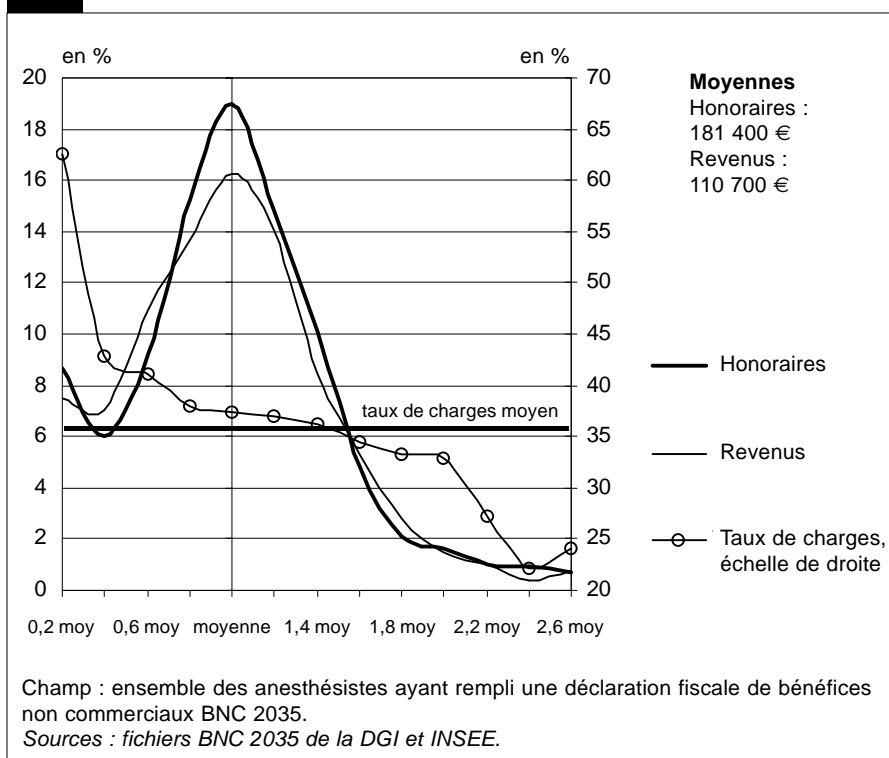
honoraires ou les revenus moyens annuels) [graphique 7]. Ces honoraires individuels demeurent toutefois moins dispersés que les revenus : 49 % des anesthésistes ont des honoraires compris entre 0,2 et 1,2 fois la valeur moyenne alors que seulement 44 % d'entre eux perçoivent des revenus qui sont dans cette même fourchette.

Or, les charges des anesthésistes sont, au niveau individuel, les plus dispersées de toutes les catégories de praticiens (leur coefficient de variation est de 1,6). Cette forte dispersion provient surtout des extrêmes de l'éventail des honoraires (cf. graphique 7). La part des cotisations sociales personnelles et des loyers y est en effet particulièrement forte (44 % contre 34 % sur l'ensemble des médecins). Les frais fixes supportés par les anesthésistes sont donc très importants, à l'inverse des frais de personnel, ce qui explique la forte dispersion des taux de charges constatés. Celle-ci n'empêche toutefois pas une relative homogénéité des revenus individuels, liée à celle des honoraires.

10

G.07

distribution des anesthésistes selon leurs honoraires et revenus
et répartition de leurs taux de charges en 1998



■ Les radiologues : une forte dispersion des honoraires, des revenus et des charges.

Enfin, les radiologues ont des honoraires individuels très dispersés (coefficient de variation égal à 1,1). Ils varient dans un rapport de 1 à 3,9 entre le quart des radiologues les moins aisés et le quart des plus aisés. La proportion de radiologues libéraux exclusifs est supérieure à 68 % mais celle des hospitaliers à temps plein, exerçant une activité libérale à l'hôpital, est également forte (plus de 9 %). Une partie non négligeable de radiologues déclare donc des honoraires relativement faibles, correspondant à la demi-journée d'activité libérale dont disposent les praticiens hospitaliers à temps plein, tandis que beaucoup d'autres déclarent des ho-

noraires élevés issus d'une activité exclusivement libérale, ce qui explique la forte dispersion observée des honoraires.

Les charges des radiologues sont également très variables avec une dispersion s'élevant à 0,81. La moitié des radiologues supportent des charges allant de 45 % à 75 % des honoraires qu'ils perçoivent (tableau 4). Pourtant, les frais de personnel, seule catégorie de charges qui croît plus que proportionnellement par rapport aux honoraires, tiennent une part importante dans leurs charges (près de 26 % contre

15 % sur l'ensemble des médecins). En fait, cette forte variabilité des charges s'expliquerait par la présence, dans les fichiers fiscaux utilisés, de radiologues membres d'une société, par exemple une société d'exercice libéral (SEL), dont une partie des charges n'apparaîtrait pas ici, étant déclarée au titre de l'impôt sur les sociétés. Cette forte dispersion des honoraires et des charges aboutit à une dispersion également marquée des revenus libéraux, avec un rapport interquartile qui est, comme pour les honoraires, de l'ordre de 1 à 3,9. ●

Pour en savoir plus :

- HENSGEN F., PARIS V., PIERRARD B., VERGEAU A., 2000, « Charges professionnelles des médecins libéraux », CREDES, Série résultats, n° 1321, décembre.
- CNAMTS, 2000, « Le secteur libéral des professions de santé en 1998 », Carnets statistiques, n° 103.
- CERC et SESI, 1992, « Le revenu des médecins libéraux et ses déterminants ».
- AUDRIC S. et ROUMIGUIÈRES E., 2000, « L'évolution du revenu libéral des médecins en 1998 », Études et Résultats n° 89, novembre.

Ministère de l'Emploi et de la solidarité
11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :

Internet : www.sante.gouv.fr/htm/publication



- un hebdomadaire :

Études et résultats

consultable sur Internet

abonnement gratuit à souscrire auprès de la DREES

télécopies : 01 40 56 81 40

01 40 56 88 00

www.sante.gouv.fr/htm/publication

- trois revues trimestrielles :

Revue française des affaires sociales

revue thématique

dernier numéro paru :

« Les territoires de la politique de la ville et le droit »

n° 3, juillet-septembre 2001

Dossiers solidarité et santé

revue thématique

dernier numéro paru :

« Études sociales », n° 3, juillet-septembre 2001

Cahiers de recherche de la MiRe

- des ouvrages annuels :

Annuaire des statistiques sanitaires et sociales

Données sur la situation sanitaire et sociale

- et aussi...

Chiffres et indicateurs départementaux, édition 1998

Indicateurs sociosanitaires

comparaisons internationales - évolution 1980-1994

(Allemagne, Canada, États-Unis, France, Québec, Royaume-Uni)

Chiffres repères sur la protection sociale dans les pays de l'Union européenne

STATISS, les régions françaises

Résumé des informations disponibles dans les services statistiques des DRASS

consultable sur Internet :

www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm



Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française

29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07

tél. : 01 40 15 70 00

Internet : www.ladocfrancaise.gouv.fr